



NOTE DE SYNTHÈSE SNES-FSU 72

En 2023-2024, combien d'élèves par classe dans les collèges de Sarthe ?

Snes-Fsu 72
 Rés. les Arcades
 29 place d'Alger
 72000 Le Mans
 06 44 02 53 20
<https://snes72.org>
snes72@nantes.snes.edu

Le nombre d'élèves par classe (ou division) est un enjeu clé : il détermine pour une large part les conditions de la scolarisation de chaque élève (ambiance de classe, bruit, socialisation, attention de la part de l'enseignant...). Le Snes-Fsu 72 a collecté les données de 44 collèges sur les 56 du département (hors enseignement spécialisé). Avec cet échantillon représentatif et en déterminant trois types de classe (22 élèves ou moins, 23-25 élèves, 26 élèves ou plus), nous constatons quatre points marquants.

1 - Hors Rep/Rep+, un élève sur deux est scolarisé dans une classe de 26 élèves ou plus

Pourcentages d'élèves scolarisés par niveau selon le type de classe hors Rep/Rep+ (2023-2024). Entre (), les valeurs qui intègrent les collèges Rep/Rep+						Répartition des classes selon le type de classe hors Rep/Rep+ (2023-2024)	
Classes avec effectifs	Elèves 6 ^{ème}	Elèves 5 ^{ème}	Elèves 4 ^{ème}	Elèves 3 ^{ème}	Elèves tous niveaux	Nombre de Classes tous niveaux	Part des Classes tous niveaux
* de 22 élèves ou moins	11,0 % (19,2 %)	6,0 % (7,8 %)	9,8 % (11,9 %)	12,0 % (19,5 %)	9,7 % soit 1/10 (14,5% soit 1/5)	67 (115)	11,9 % (17,3%)
de 21 ou 22 élèves	8,4 % (16,5 %)	4,4 % (6,4 %)	8,2 % (8,6 %)	6,8 % (10,9 %)			
* entre 23 et 25 élèves	42,8 % (40,9 %)	41,6 % (44,8 %)	31,9 % (37,7 %)	40,7 % (38,8 %)	39,2% soit 2/5 (40,6% soit 2/5)	232 (278)	41,1 % (41,9%)
de 23 élèves	8,9 % (9,4 %)	7,9 % (12,4 %)	9,3 % (8,6 %)	11,9 % (12,2 %)			
de 24 élèves	18,6 % (18,4 %)	13,7 % (14,7 %)	9,1 % (15,1 %)	13,1 % (12,1 %)			
de 25 élèves	15,3 % (13,2 %)	20,0 % (17,7 %)	13,5 % (14,0 %)	15,8 % (14,5 %)			
* de 26 élèves ou plus	46,2 % (39,9 %)	52,4 % (47,4 %)	58,3 % (50,4 %)	47,3 % (41,6 %)	51,1% soit 1/2 (44,9% soit 2/5)	266 (270)	47,1 % (40,7%)
de 26 à 27 élèves	35,3 % (30,5 %)	26,5 % (25,2 %)	20,7 % (17,9 %)	18,1 % (15,9 %)			
de 28 élèves ou plus	10,9 % (9,4 %)	26,0 % (22,2 %)	37,6 % (32,5 %)	29,2 % (25,7 %)			

2 - En respectant davantage le seuil de 24 élèves, les collégiens sarthois auraient connu des conditions de scolarisation meilleures et beaucoup plus égalitaires.

Excepté en Rep/Rep+ où le seuil de 24 élèves par classe est respecté, pour les autres collèges de Sarthe, rien n'interdit d'avoir jusqu'à 31 élèves par classe. Le Snes-Fsu 72 milite pour faire des 24 élèves un seuil à suivre le plus possible et en Rep/Rep+, d'abaisser le seuil à 18 élèves. Le président n'a-t-il pas annoncé des groupes de 15 élèves pour ceux les plus en difficultés au collège ? Pour construire le tableau de droite, nous avons ajouté des « divisions théoriques » aux collèges pour respecter strictement le seuil de 24 élèves par classe.

Répartition REELLE des classes selon le nombre d'élèves par quartile hors Rep/Rep+ (2023-2024)					Répartition THEORIQUE des classes selon le nombre d'élèves par quartile hors Rep/Rep+ (2023-2024) en respectant le seuil de 24 élèves				
Nombre d'élèves par classe	6 ^{ème}	5 ^{ème}	4 ^{ème}	3 ^{ème}	Nombre d'élèves par classe	6 ^{ème}	5 ^{ème}	4 ^{ème}	3 ^{ème}
Effectif minimum	16	19	20	18	Effectif minimum	16	16	16	18
Effectif du 1 ^{er} quartile	24	24	24	23	Effectif du 1 ^{er} quartile	20	21	21	20
Effectif du 2 ^e quartile	25	25	26	25	Effectif du 2 ^e quartile	22	21	22	22
Effectif du 3 ^e quartile	27	27	28	27,5*	Effectif du 3 ^e quartile	23	23	23	23
Effectif maximum	28	31	31	31	Effectif maximum	24	24	24	24
Effectif moyen	24,9	25,6	25,7	25,1	Effectif moyen	21,6	21,2	21,5	21,5
Nombre de divisions	145	137	144	139	Nombre de divisions	167	165	172	162
Soit 565 divisions pour 14 298 élèves					Soit 666* divisions théoriques pour 14 298 élèves				

**Nous ne demandons pas la création de 101 divisions mais d'une quarantaine dans l'étude complète*

3 - Aujourd'hui, hors Rep/Rep+, des collèges plus défavorisés ont des classes de 26 élèves et plus. La prise en compte de l'IPS pour mettre en place un partage des moyens horaires plus juste socialement est au mieux très limitée. Faute d'une dotation suffisante en heures de cours à dispenser, plusieurs collèges défavorisés (IPS plus faible) ont des classes de 26 élèves ou plus.

4 - En revanche, s'il est normal qu'un collège aux effectifs très importants compte beaucoup plus de classes, il est moins normal qu'il n'ait surtout que des classes de 26 élèves ou plus. Ainsi, plus un collège compte d'élèves, plus il a ses classes chargées.

Classement des 44 établissements selon leur proportion de classes de 26 élèves ou plus par ordre croissant (2023-2024)

COLLEGES	COMMUNES	IPS 21-22	ELEVES	DIVISIONS	DIV. de 22 élèves ou moins	DIV. de 23 à 25 élèves	DIV. de 26 élèves ou plus
Le Marin*	ALLONNES	87,8	331	15	53 %	47 %	0 %
Léo Delibes	FRESNAY-SUR-SARTHE	97,7	288	12	0 %	100 %	0 %
A. Fournier*	LE MANS	74,7	367	16	25 %	75 %	0 %
C. Gavras*	LE MANS	53,8	335	16	94 %	6 %	0 %
B. Navarre	LE MANS	97,5	325	14	29 %	71 %	0 %
J. Baker*	LE MANS	71,3	340	15	47 %	53 %	0 %
J. Weismann	LE MANS	108,4	370	16	25 %	75 %	0 %
Jean Moulin	MAROLLES-LES-BRAULTS	96,9	182	8	25 %	75 %	0 %
Alpes manc.	MOULINS-LE-CARBONNEL	105,8	268	12	42 %	58 %	0 %
S. Veil*	SABLE-SUR-SARTHE	81,7	461	20	35 %	65 %	0 %
G. Goussault	VIBRAYE	98,9	281	12	17 %	83 %	0 %
Norm.Maine	ANCINNES	107,7	342	15	67 %	27 %	7 %
P.G Gennes*	LE MANS	77,3	374	16	44 %	31 %	25 %
V.Forbonnais	SAINTE-COSME-EN VAIRAIS	93,8	185	8	25 %	50 %	25 %
Trouvé-Chau.	LA SUZE-SUR-SARTHE	105,8	494	20	5 %	65 %	30 %
Léon Tolstoï	LE MANS	89,4	314	13	46 %	23 %	31 %
W. Wright	CHAMPAGNE	104,5	454	18	0 %	67 %	33 %
S. Bouteloup	MAYET	94,6	242	10	30 %	30 %	40 %
Joncheray	BEAUMONT-SUR-SARTHE	96,5	247	10	40 %	20 %	40 %
Repère	SARTHE	100,55	16506	663	17 %	42 %	41 %
R. Cassin	BALLON	99,2	309	12	0 %	58 %	42 %
Foresterie	BONNETABLE	100,6	483	19	0 %	58 %	42 %
J. Rostand	STE-JAMME-SUR-SARTHE	111	468	19	16 %	42 %	42 %
J. Peletier	CHANGE	121,4	356	14	14 %	43 %	43 %
G. Apol.	BOULOIRE	97,5	391	15	7 %	47 %	47 %
M. Pagnol	NOYEN-SUR-SARTHE	96,9	421	17	18 %	35 %	47 %
P. Belon	CERANS-FOULLETOURTE	109,9	307	12	8 %	42 %	50 %
A. Pioger	CONLIE	100,3	304	12	25 %	25 %	50 %
P. Ronsard	LA CHARTRE-SUR-LE-LOIR	99,5	195	8	25 %	25 %	50 %
A. Musset	ECOMMOY	106,2	489	19	0 %	47 %	53 %
Berthelot	LE MANS	103	495	19	5 %	42 %	53 %
V.Colomb.	LE MANS	115,6	449	17	0 %	47 %	53 %
P. Versailles	LA FLECHE	96	410	16	0 %	44 %	56 %
Bollée	MULSANNE	107,7	315	12	0 %	42 %	58 %
Vieux Chêne	LA FLECHE	101,1	411	16	0 %	37 %	63 %
L.Cordelet	PARIGNE-L'EVEQUE	109,6	415	16	0 %	38 %	63 %
Pasteur	YVRE-L'EVEQUE	120	415	16	0 %	38 %	63 %
R. Vercel	LE MANS	119,7	308	12	8 %	25 %	67 %
J. Epine	LE MANS	108,8	506	19	0 %	32 %	68 %
A. Paré	LE MANS	116,6	421	16	6 %	25 %	69 %
J. Cocteau	COULAINES	97,2	499	20	30 %	0 %	70 %
P.Reverdy	SABLE-SUR-SARTHE	99,6	485	18	0 %	22 %	78 %
F. Grude	CONNERRE	99,8	628	23	0 %	22 %	78 %
J. Prévert	PONTVALLAIN	104,3	323	12	0 %	17 %	83 %
Madeleine	LE MANS	109,2	503	18	0 %	0 %	100 %

*Collèges REP/REP+